



# COMITÉ DE DIRECTION

## PROCÈS-VERBAL N°12

<b>Réunion du :</b>	Mardi 24 mars 2026 – présentiel
<b>Présidence :</b>	M. Eric BORGHINI
<b>Présents :</b>	Mmes Christelle ANSALDI, Meriem CHAFRA, Sylvie REYNIER MM. Karim ABED, Pierre ALCOVERRO, Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Alain BROCHE, Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Jean-Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Mourath NDAW et André VITIELLO.
<b>Excusés :</b>	Mme Rosette GERMANO, MM. Medhi AABID, Thierry BOREL, Lionel GAMBA, Franck KODJABACHIAN.
<b>Assistent à la séance :</b>	M. Stéphane BANOS, Président de LUYNES SPORTS et représentant des clubs seniors M. Patrick GRECO, Président de GAP F.C. et représentant des clubs jeunes. M. Antoine MANCINO, Représentant des Clubs nationaux Mmes Florence DERBESY et Camille TORRENTE MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

\*\*\*\*\*

### **1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Les Membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Comité de Direction du 20 janvier 2026.

### **2. INFORMATION DU PRÉSIDENT**

#### ● Condoléances

A la suite du décès de Rafaël JUAN, jeune licencié au club FC ALPILLES, le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, au club, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

A la suite du décès de M. Christophe MORJANE, joueur de l'ASC HOSPITALIER ANTIBES JUAN LES PINS, le Président et les membres du Comité de Direction adressent leurs très sincères condoléances à sa famille, au club, ainsi qu'à toutes les personnes touchées par cette disparition.

#### ● **Représentants de clubs**

Le Président et les Membres du Comité de Direction sont heureux d'accueillir M. Stéphane BANOS, Président de LUYNES SPORTS, représentant des clubs seniors et M. Patrick GRECO, Président du club de GAP F.C., représentant des clubs jeunes.

Après une première réunion le 28 mars dernier qui nous a permis d'échanger sur les attentes de chacun, c'est la première fois que les représentants des clubs siègent au sein Comité de Direction. La mise en place de ce Collège des Présidents de Clubs était une promesse électorale de la mandature et nous sommes très heureux d'avoir pu la mettre en œuvre dès la première saison.

M. Patrick GRECO adresse ses remerciements et précise que sa mission réside à se rapprocher des clubs de jeunes, d'être à leur écoute, d'échanger et d'obtenir des retours des instances sur certains points comme les déplacements, horaires, réflexions sur les championnats R2 géographiquement...

M. Stéphane BANOS dit accueillir sa mission avec plaisir et fera le lien entre les clubs et la LMF. Il souhaite être le porte-voix des clubs de façon structurée et cohérente avec une réflexion et vision concertées pour le bien collectif. Il sera le relais pour identifier, récolter les idées, les réflexions, les mécontentements avec la mise en place d'un réseau pour toucher tous les clubs. Il a été déjà sensibilisé par certains clubs seniors et 3 pistes de réflexion peuvent être déjà annoncées portant sur la violence avec la possibilité de réunir en début de saison tous les acteurs d'un match (Présidents de clubs, staff, arbitres, délégués), l'élaboration des calendriers, les horaires de matches R1 avec une possibilité de décalage des rencontres le samedi à 18h00.

Le Président les remercie et indique que ces sujets seront abordés prochainement lors de nouvelles séances de travail avec les acteurs concernés.

D'autre part, en raison de la mise en œuvre tardive dans la saison des Représentants de clubs qui sont normalement élus pour une saison, le Président demande au Comité de Direction de reconduire les mandats de MM. BANOS et GRECO, sur la saison 2026/2027.

→ Les Membres du Comité de Direction valident cette proposition.

#### ● **Félicitations**

Le Président adresse ses remerciements à M. Alain BROCHE, lanceur d'alerte, suite à sa lettre adressée à M. Philippe DIALLO relative au projet de compétitions par une fédération affinitaire.

#### ● **Agenda**

##### Avril et Mai 2026

- **Réunion des clubs qualifiés finale régionale U13**  
*lundi 30 mars au siège de la LMF*
- **Réunion des directeurs de ligue /fff**  
*mardi 31 mars et mercredi 1 er avril à Paris*
- **Réunion a la lmf des délégués LFP**

- mercredi 1<sup>er</sup> avril au siège de la LMF*
- **Comité de pilotage RSO n°3**  
*mardi 7 avril au siège de la LMF*
- **Concours d'entrée Pôle Espoirs : tour régional**  
*mercredi 15 et jeudi 16 avril*
- **Match international futsal – France / Pologne**  
*samedi 11 avril à l'aréna d'Aix en Provence*
- **Bureau du Comité de direction**  
*mardi 14 avril au siège de la LMF*
- **Réunion clubs « thématique violence »**  
*jeudi 16 avril au siège de la LMF*
- **Interligues futsal u15/u17**  
*vendredi 17 au dimanche 19 avril à vichy*
- **Défi Cup**  
*samedi 18 avril à Cheval Blanc*
- **Tous au stade : AS MONACO / AJ AUXERRE**
  - *samedi 18 avril*
- **Réunion « tournois engagés »**
  - *mardi 21 avril au siège de la LMF*
- **Interligues U15 G**
  - *lundi 20 avril au mercredi 23 avril à Amiens*
- **Festival U13**
  - *samedi 2 et dimanche 3 mai à Saint Martin de Crau*
- **Finales Coupe Méditerranée**
  - *samedi 16 et dimanche 17 mai à cagnes/mer*
- **Comite de Direction**  
*mardi 19 mai au siège de la LMF*

#### ● Point licences

La tendance observée depuis le début de la saison se confirme avec une baisse pour la Ligue de 4,3 % de licences à date, bien au-dessus de la moyenne nationale qui est à -2.3%. Toutes les catégories de jeunes sont concernées par une diminution plus ou moins importante, avec des signaux d'alerte sur le football d'animation qui se dégrade (-12 % sur les U6/U7) mais aussi une chute sur le football féminin (-24.5 % sur les U6/U7 et -22,7% sur les U8/U9).

#### ● Incidents sur les rencontres des 7 et 8 mars

Le week-end du 7 et 8 mars écoulé a été marqué par plusieurs incidents d'une gravité exceptionnelle sur nos terrains régionaux. Des arbitres ont été agressés, un délégué régional a été violemment pris à partie, et un joueur a été victime d'une agression au couteau dans un contexte lié à une rencontre de football.

Ces faits sont inadmissibles, Ils sont contraires aux valeurs que nous portons collectivement et que le football amateur s'efforce de transmettre chaque week-end : respect, engagement, partage et plaisir du jeu.

A la suite des incidents, la Ligue a pris les mesures suivantes :

- Un communiqué officiel / lettre ouverte publié sur nos supports de communication,
- Un message spécifique de soutien aux arbitres et aux délégués,
- Un courrier adressé aux Présidents de clubs,
- Un Dépôt de plainte de la Ligue sur les agissements graves
- La mise en œuvre depuis 2 week-ends d'un protocole d'avant match

→ Les membres du Comité de Direction, dans le cadre de la semaine sur la violence, décident de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire (la Ligue et ses 5 districts) un 3<sup>ème</sup> week-end avec la lecture de la charte du respect lors du protocole d'avant match.

#### ● **Affaire Ponthieu : retour sur les jugements**

Le Président informe que la Cour a rendu ses décisions dans le cadre des 2 recours (fond et forme) formé par François PONTHEIU et ses colistiers concernant le référé relatif à la communication de pièces mais aussi la demande d'annulation de l'élection du 4 novembre 2024.

La Ligue obtient une nouvelle fois des décisions favorables sur les 2 affaires : l'ensemble des demandes adverses a été rejeté.

Sur l'annulation de l'élection, François Ponthieu et ses colistiers ont été déboutés de leur demande d'annulation, ils ont par ailleurs été condamnés à la somme de 5 000 € au titre de l'article 700.

Concernant le référé relatif à la communication de pièces, les appelants ont été condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'au paiement de 3 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Ces 3 000€ viennent donc se rajouter au 5 000€ de l'autre procédure.

Cette décision vient conforter la position de la Ligue et la solidité juridique des choix qui ont été opérés.

#### ● **Point d'avancement sur le projet Campus**

Arnaud DOUDET, Directeur Général, informe les membres du Comité de Direction qu'après quelques semaines d'attente, la Ligue a reçu le 23 février la réponse du ministère de l'Environnement avec un Avis Favorable sur sa demande de dérogation.

Ce retour positif nous permet de continuer avec sérénité les prochaines étapes et vient récompenser le travail réalisé entre septembre et novembre pour bonifier notre mémoire en réponse.

Nous avons maintenant 3 mois pour renvoyer des éléments sur les réserves remontées par le Ministère qui sont les mêmes que celles formulées par l'avis CNPN.

1. Vérifier que la dernière version du mémoire de novembre répond bien à l'intégralité des remarques formulées par le CNPN ;

2. Confirmer que les réserves formulées dans l'avis conforme ministériel concernant l'Outarde ont été levées ou correctement prises en compte ;

3. Attester de la complétude du dossier, condition préalable au déclenchement de la procédure d'enquête publique ;

4. Identifier, le cas échéant, les derniers ajustements nécessaires pour permettre l'avancement du calendrier d'instruction.

Nous avons donc interrogé les services de la DDTM pour voir le timing à venir avec normalement la planification de l'enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur.

Pour répondre aux exigences de la DREAL/DDTM sur le foncier de Ventabren, nous avons signé il y a 2 ans avec la CDC BIODIVERSITE une convention pour 7 unités compensatoires COSSURE. Celle-ci étant arrivée à échéance au 31 décembre 2025, nous devons donc impérativement la renouveler pour répondre notamment aux éléments de compensation annoncés dans notre dossier.

Au regard des délais administratifs prolongés et de la forte demande par les grands porteurs de projets sur ces unités compensatoires, la Ligue va se voir appliquée une indemnité de réservation de 1.5% conformément aux modalités financières qui accompagnent tous processus de réservation.

La négociation de cette nouvelle convention va également entraîner une renégociation du montant de l'unité compensatoire, celle-ci évoluant de 48,4k€ à 55.4k€. Pour maintenir ses arguments travaillés dans le dossier sur la compensation réalisée pour les lézards ocellés et l'outarde canepetière, la Ligue est dans l'obligation de renouveler la convention dans les conditions demandées par la CDC BIODIVERSITE.

Le Comité de Direction donne son accord pour que le Président puisse renouveler celle-ci dans les conditions énoncées par le Directeur Général.

En attendant, le Directeur Général précise que nous allons tout de même regarder les opportunités du moment sur d'autres fonciers car la finalité du projet de Ventabren reste encore très difficile avec probablement de nouveaux rebondissements.

#### ● **Match Futsal Equipe de France**

Arnaud DOUDET informe que La Ligue accueillera le samedi 11 avril à 18h00 l'équipe de France Futsal à l'ARENA d'Aix en Provence. Ce match amical contre la Pologne permettra d'accueillir pour la 3<sup>ème</sup> fois cette sélection nationale.

Des places ont été mises en ligne à 4€ et 8€ pour les Clubs de la région. On compte donc sur les Districts pour mobiliser les clubs pour qu'ils puissent remplir l'ARENA et pourquoi pas battre le record de 3600 spectateurs.

Pour remercier les acteurs du monde du Futsal, le Directeur Général propose d'acheter 250 places à 4€ pour que nous puissions récompenser les clubs Futsal évoluant au niveau régional.

→ Les Membres du Comité de Direction valident cette proposition.

Nous profiterons également de cette rencontre pour fêter les 8 ans du Club des Partenaires qui a été créé à l'occasion du France / Japon dans cette même salle le 3 avril 2018.

#### ● **AG LMF / Soirée des récompenses**

Pour répondre à la volonté de se déplacer dans les territoires pour l'organisation de l'Assemblée Générale d'été, le Président vous propose pour le samedi 20 juin prochain de nous déplacer sur Brignoles au Golf de Barbaroux & spa qui accueille également l'Hôtel Mercure. Il est idéalement situé et accessible facilement par l'autoroute. L'établissement dispose d'un très bel auditorium de 150 places tout équipé, idéal pour l'organisation de notre Assemblée Générale d'été.

Pour la soirée des récompenses, la même formule que l'année dernière sera reprise en extérieur sous un format cocktail apprécié par les clubs pour faciliter les échanges.

Il est aussi important pour nous cette année de trouver un bon rapport qualité/prix pour l'organisation de ces 2 événements incontournables de la saison.

Nous aurons également la possibilité de proposer des chambres aux délégations qui souhaiteraient rester sur place après la soirée.

→ Les Membres du Comité de Direction valident cette proposition.

#### ● **Evolution du partenariat avec Mycoach**

Arnaud DOUDET fait un point sur la 1<sup>ère</sup> étape du déploiement des caméras sur les 3 championnats régionaux : R1 ALEO INNOVATION – R1 ESCATES et U16 R.

Il rappelle que les clubs ont été dotés d' :

- une caméra Pixellot et ses accessoires
- un abonnement annuel Air Team
- un abonnement à la plateforme MyCoachTV
- une formation d'un accompagnement par MyCoachTV

La 2<sup>ème</sup> étape portera sur la mise en place d'une plateforme avec la chaîne LMF et l'ensemble des rencontres des clubs. Cette plateforme permettra aux clubs de pouvoir valoriser leurs partenaires sur les vidéos en incrustant notamment des logos. Un format test est envisagé avec une ouverture gratuite jusqu'à la fin de la saison. La plateforme évoluera par la suite sur un format avec un paiement à la carte permettant aux acteurs concernés (Pixellot, Ligue et Clubs) de pouvoir engendrer de nouvelles ressources financières dans le temps.

#### ● **Commission de Sécurité Siège LMF et Pôle Espoirs**

À la suite du passage de la Commission de Sécurité, le bâtiment du Pôle Espoir a obtenu un avis favorable contrairement au bâtiment du siège de la LMF. En effet, des réserves ont été portées sur l'équipement d'alarme défaillant mais également sur l'absence d'autorisation de travaux réalisée par l'ancienne direction générale. Les modifications de plateaux du rez-de-chaussée et du 2<sup>ème</sup> étage réalisées sur la saison 2022/2023 avaient été faites sans autorisation préalable des bureaux de l'urbanisme de la ville d'Aix en Provence.

Pour régulariser la situation dans les meilleurs délais, Arnaud DOUDET explique aux membres du CD avoir repris l'ensemble du dossier avec l'étroite collaboration de la Responsable Sécurité. Il informe le Comité de Direction qu'une demande de travaux a été déposée au service de la ville pour rectifier la bonne marche administrative des choses. Des organismes de contrôle ont également été missionnés pour vérifier l'ensemble des installations et ainsi répondre à toutes les normes en vigueur.

Au regard des premiers retours, une enveloppe budgétaire d'au moins 15 000€ sera nécessaire pour mettre en conformité le bâtiment et ainsi obtenir un avis favorable lors du prochain contrôle de la Commission de Sécurité.

→ Les Membres du Comité de Direction valident les démarches et la somme projetée.

### **3. SÉMINAIRE DES CHAMPIONNATS JEUNES FÉMININES**

La Directrice Juridique et le Directeur Technique évoquent conjointement le séminaire des Championnats Jeunes Féminines ayant réuni l'ensemble des clubs évoluant en championnat régional féminin (U15F, U18F et R1F) le 07 mars au siège de la Ligue.

Lors de ce séminaire, animé par la C.R. des Activités Sportives, ainsi que les salariés techniques et administratifs de la Ligue, il a été proposé 4 ateliers :

- Le format des championnats et le calendrier
- L'articulation de la réforme entre la Ligue et les districts (Accessions)
- La gestion des effectifs et les obligations d'encadrement
- La préformation et la progression de la joueuse

Après une matinée d'échanges, il ressort le souhait de :

- Maintenir une poule à 12 équipes en U15F R (futur U16F R), et de réduire à 10 équipes en U18 F R et R1 F pour les saisons à venir.
- Prévoir une reprise des championnats lors du troisième week-end de septembre
- Autoriser la participation de 3 catégories d'âges pour les championnats de jeunes féminines.
- Mettre en place une obligation d'un nombre d'équipes de jeunes (Structuration)
- Trouver des solutions pour lutter contre les forfaits
- Harmoniser les temps de jeu départementaux et régionaux : 35 minutes en U15 F et 40 minutes en U16F, U17F et U18F
- Prévoir une obligation de diplôme pour encadrer les jeunes
- Mettre en place des pré requis d'accessions

Il ressort également des discussions, le souhait de modifier la phase d'accession en championnat régional féminin, en organisant deux phases dans les championnats de Districts :

- Phase 1 de septembre à février, organisée par le District.
- Phase 2 de mars à mai, regroupant les 2 meilleures équipes des Championnats Interdépartementaux : 2 poules de 4 équipes se rencontrant par match aller/retour.  
Les vainqueurs de chacune de ces poules accèderaient en championnat régional la saison suivante.

Une nouvelle réunion sera prévue avec les Présidents de Districts afin de pouvoir proposer aux clubs, un projet abouti, d'ici l'Assemblée Générale d'été.

### **4. POINT SUR LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**

Profitant de la présence des représentants des clubs, le Directeur Général présente les différents dispositifs au sein du territoire méditerranéen pour aider les clubs, les licenciés et les collectivités.

#### **● Accompagnements par la LMF et la F.F.F. :**

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) permet d'aider financièrement les clubs et les collectivités locales. Cette saison la somme de **669 385€** a déjà été distribuée selon la répartition ci-dessous :

- 82 295€ : IR2F (bons de formation FFF à 15 € en faveur des éducateurs, arbitres, dirigeant(e)s, et formations professionnelles)

- 53 500€ : FAFA Transport - Aide financière sur les véhicules
- 120 090€ : FAFA Emploi – Aide financière sur les emplois dans les clubs (poste de responsable administratif ou de responsable technique)
- 413 500€ : FAFA Equipement – Aide financière aux clubs et aux collectivités

● **Accompagnements par la LMF – Initiatives locales :**

Il s'agit d'aides financières propres à la Ligue Méditerranée de Football à destination des clubs représentant la somme globale d'un montant de **660 448€** répartie ainsi :

- 264 396€ : correspondant à la gratuité de la 2<sup>ème</sup> licence et à la réversion des droits de changements de clubs
- 55 367€ : prise en charge des délégués sur les rencontres des jeunes et des officiels lors des finales Coupe Méditerranée ( non facturés aux clubs)
- 55 500€ : dotation financière de 300 € pour aider les déplacements de toutes les équipes de jeunes évoluant dans les championnats de niveau Ligue
- 103 647€ : dotation en équipements sportifs clubs et licenciés de la marque Nike
- 64 935€ : naming des compétitions – 3 championnats équipés en caméra + mycoach
- 14 650€ : dotations – matériels : Opération EVA - 50 ordinateurs et opération mini buts (participation de la Ligue)
- 29 000€ : Valorisation des clubs – soirée des récompenses (Champions – PCE et Sportivité)
- 8 000€ : Valorisation des opérations bénévoles – Rassemblements Clairefontaine et Paris et invitations diverses sur des events valorisant le travail des bénévoles
- 27 750€ : Formation-IR2F – gratuité des formations pour les dirigeant(e)s – Féminines – Arbitrage
- 37 213 € : Formation IR2F : prise en charge de 50 % des repas sur les formations bénévoles des éducateurs.

Ces aides destinées aux clubs représentent pour la LMF un montant total de **1 329 833 €**. A noter qu'il n'est pas inclus dans ce montant, les aides octroyées par les Districts aux clubs.

● **Opération tablettes**

L'opération « tablettes » se termine le 29 mars 2026.

Il est rappelé que cette opération destinée aux clubs selon leur nombre d'équipes engagées à partir des U14 permet de bénéficier d'une première tablette à un prix très raisonnable, soit :

- 88,09€ pour les clubs des Districts du Var et Grand Vaucluse (participation de 50 € de la LMF)
- 58,09€ pour les clubs des Districts des Alpes, Côte d'Azur et Provence (participation de 50€ LMF et 30€ pour les Districts)

Les autres tablettes seront au prix de 138,09€.

A ce jour, sur 484 clubs éligibles au dispositif, seulement 91 clubs ont passé commande. Le Directeur Général propose donc de se remobiliser avec les Districts sur le sujet.

● **Déploiement du Système Hydro Economes Ligue / Districts / clubs – Partenariat ESCATES**

La mise en place de ce dispositif en étroite collaboration avec notre partenaire ESCATES va permettre aux clubs et aux collectivités d'effectuer une économie d'énergie d'eau de 60 % sur leurs installations en

changeant les pommeaux de douche mais aussi les robinets. A partir du 13 avril, une communication va être lancée à destination des clubs et des collectivités pour les informer de cette action collective sur le territoire. Des premiers tests ont été effectués par la LMF sur ces bâtiments du pôle espoirs et du siège pour tester la procédure et ainsi valider l'opération. Pour faciliter le déploiement et son efficacité, ce sont les clubs du District de la Côte d'Azur qui vont être mobilisés les premiers.

Il est rappelé qu'une redistribution financière de 300€ HT sera faite par notre partenaire ESCATES pour tous les clubs qui s'engageront dans cette démarche.

- **Opération ROS – Tournois Engagés**

Après appel à candidature, 5 clubs ont été sélectionnés afin de bénéficier de notre expertise lors de leur tournoi Eco responsable : GAP FOOT 05 – SC MOUANS SARTOUX – SMUC – LES MINOTS DU VASIO et US CARQUEIRANNE LA CRAU.

Le Kit club « Tournoi Engagé » offert par la LMF leur sera remis lors d'une réunion planifiée le 21 avril 2026 au siège de la Ligue.

## **5. FFF : NOUVEAU DISPOSITIF SUR LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL**

A la suite d'une réunion commune sur les conventions d'objectifs entre la F.F.F, la Ligue et ses Districts, Arnaud DOUDET présente les évolutions préconisées la Ligue du Football Amateur, à savoir :

- **les Dispositifs destinés aux Ligues et Districts**

Il ressort 2 priorités majeures :

- 1) La mise en place d'une convention financière territoriale à transmettre à la F.F.F. avant le 30 juin 2026 pour le versement des aides saison 2026/2027.
  - Cette convention existe déjà en Ligue Méditerranée et a déjà été signée en novembre 2025 pour réguler les flux financiers de la mandature entre la Ligue et ses districts
- 2) Le nouveau contrat d'objectifs territorial avec une enveloppe fixe égale au montant 2025/2026 et une enveloppe supplémentaire dont des critères d'évaluation porteront sur :
  - **la structuration des clubs** (déploiement projet club – niveau dispositif labellisation)
  - **le développement des pratiques au plus grand nombre** (structuration du football des enfants – développement du Futsal, Football Loisir et Santé)
  - **le développement de la mixité et du football féminin** (développement du Foot Féminin – opération Toute Foot – Réseau de femmes dirigeantes)
  - **l'engagement sociétal** (violences et discriminations – solidarité, citoyenneté et inclusions – enjeux environnementaux)

Avec un fléchage de l'enveloppe supplémentaire de 3M€ selon l'atteinte d'objectifs ciblés et mesurables sur le/la :

- **Football Féminin et Féminisation** : 50 % / 1 500 K€ (évolution du nombre de licenciées féminines – évolution du nombre de clubs qui progressent en féminisation – évolution du nombre d'équipes féminines engagées)
- **Lutte contre les violences et discriminations** : 10 % / 300 K€ (sensibilisation par saison de X% des acteurs aux violences sexistes et sexuelles, discriminations – données de l'observatoire des comportements et de l'outil de ressenti des arbitres)

- **Football des enfants** : 15 % / 450 K€ (évolution du nombre de nouvelles licences en U6, U11, F et G – taux de fidélisation des U12, U13 F et G ayant pris une première licence entre U6 et U9 F et G)
- **Futsal – Foot Loisir – Foot Santé** : 10 % / 400 K€ (évolution du nombre de licenciés futsal, d'équipes futsal, licenciés foot loisir et foot santé)
- **Projet club** : 15 % / 450 K€ (nombre de clubs engagés dans la démarche et accompagnés, nombre de club labellisés).

D'autre part, il est à noter la volonté de créer un réseau de conseillers en développement associatif dont les 2 missions principales seront :

- L'appui et le conseil aux clubs et leurs dirigeants
- Le déploiement de la démarche « projet club ».

Sur ce sujet, le Directeur Général évoque la remontée qui avait été faite par Bureau exécutif à la LFA sur le fait de coordonner ses postes par un « Conseiller en développement régional » pris en charge par la Ligue si la subvention fédérale était accordée pour celle-ci.

Enfin, une évolution de la répartition Nike est à prévoir avec des enveloppes au bénéfice des Districts tenant compte de leurs spécificités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

#### ● les dispositifs destinés aux clubs

Certains dispositifs évoluent la saison prochaine notamment :

- Le FAFA Equipement, transport, emploi, formation) tenant compte des priorité fédérales (football féminin, football éducatif, ...)
- La création d'un dispositif FAFA « petits équipements » via Le Corner
- La création d'un fond d'aides d'urgence
- Les aides à la création d'équipes ou sections féminines

**Consultation des exemples en annexe du PV – sous réserve de la validation définitive du Comex de la F.F.F.**

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### ● Jury Toutes Foot

Il est proposé aux Membres du Comité de Direction, la validation du Jury « Toutes Foot » qui se réunira le 1<sup>er</sup> juin 2026

Catherine DARDON	Présidente de la C.R. Bénévolat Mixité
Sylvie REYNIER	Membre du Comité de Direction
Sophie DE TAXIS	Représentante de la DRAJES
Corine PERRUCHE	CP Sud Diffusion / Partenaire LMF
Claire CHAMBON	C.T. Régionale
Florence DERBESY	Directrice Adjointe

→ Les Membres du Comité de Direction valident la composition du jury.

● **Honorabilité**

Le Comité de Direction a pris connaissance du courriel de la F.F.F. transmettant une notification par le ministère des ports et des jeux Olympiques et Paralympiques, à la F.F.F., en date du 26 février 2026, relatif à une mesure de police administrative pour une durée temporaire de 6 mois interdisant d'exercer les fonctions d'éducateurs, d'exploitation ou juge arbitre à titre bénévole ou rémunéré, conformément aux articles L212-1, L322-1, L223-1 et L322-7 du Code du Sport.

→ Le Comité de Direction décide la suspension du licencié de 6 mois.

Le Comité de Direction a pris connaissance du courriel de la F.F.F. transmettant une notification par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, à la F.F.F. en date du 16 février 2026, relatif à une incapacité d'exercice à la suite de condamnation pénale mentionnée à l'article L212-9 du code du sport de façon définitive à ce jour, lui interdisant d'exercer les fonctions d'enseignements, encadrement, animation d'une activité physique ou sportive, ou d'entraînement de ses pratiquants.

→ Le Comité de Direction décide le retrait de la licence.

\*\*\*\*\*

● **Cellule Affaires sociales et actions solidaires de la F.F.F.**

Suite à la transmission d'un dossier par la Cellule des Affaires Sociales de la F.F.F., relatif au décès de M. Christophe MORJANE, joueur de l'ASC HOSPITALIER ANTIBES JUAN LES PINS, le Comité de Direction décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 €, à la famille.

● **Interventions**

- M. André VITIELLO intervient sur le match R2 - FC AVIGNON / TOULON TREMPLIN devant se jouer sur terrain neutre.

Il est précisé que la C.R. des Activités Sportives a estimé que le club FC AVIGNON a tout mis en œuvre pour faire jouer le match.

- M. Jean-Louis DISTANTI intervient sur le Championnat U18 Futsal avec des problématiques récurrentes sur certains gymnases.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h00

**Le Président de Séance  
M. Eric BORGHINI**



# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

1. Evolution des dispositifs du FAFA (équipement, transport, emploi, formation) tenant compte des priorités fédérales (football féminin, football éducatif, ...)
2. Création d'un dispositif FAFA « petits équipements » via Le Corner
3. Création d'un fonds d'aides d'urgence
4. Aides à la création d'équipes ou sections féminines

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

## EXEMPLES SUR LE FAFA EQUIPEMENT

### INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AU FOOTBALL FÉMININ

**Dispositif(s) : FAFA « Équipements »**

#### Création d'un éclairage :

Abondement de 5.000 €

Seuil de financement Ligue 7.500 € minimum

#### **Montant garanti au porteur de projet 12.500 €**

Moyenne des financements sur les 4 dernières années en Ligues 10.000 €  
+ 25 % sur le montant d'aide moyen des Ligues

#### Création d'un vestiaire :

Abondement de 10.000 €

Seuil de financement Ligue 15.000 € minimum

#### **Montant garanti au porteur de projet 25.000 €**

Moyenne des financements sur les 4 dernières années en Ligues 17.250 €  
+ 45 % sur le montant d'aide moyen des Ligues

### INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AU FOOTBALL FÉMININ

**Dispositif(s) : FAFA « Équipements »**

#### Création d'un terrain de foot à 8 synthétique :

Abondement de 30.000 €

Seuil de financement Ligue 30.000 € minimum

#### **Montant garanti au porteur de projet 60.000 €**

Moyenne des financements sur les 4 dernières années en Ligues 22.500 €  
+ 160 % sur le montant d'aide moyen des Ligues

#### Rénovation du revêtement de sol d'une salle de sport pour le futsal :

Abondement de 5.000 €

Seuil de financement actuel 15.000 € minimum

#### **Montant garanti au porteur de projet 20.000 €**

+ 33,33 % sur le montant d'aide fédérale  
Dossier porté par la commission fédérale FAFA  
Convention d'utilisation de la salle pour la pratique du Futsal

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

## EXEMPLES SUR LE FAFA FORMATION & EMPLOI

### INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AU FOOTBALL FÉMININ

**Dispositif(s): FAFA « Formation »**

**En direction des Féminines :**

BONS FORMATIONS :

- 3 Bons sur les Attestations Fédérales
- 3 Bons Formations Dirigeantes
- 6 Bons Formations CFI U6-U9
- 6 Bons Formations CFI U10-U13
- 9 Bons Formations Arbitres

Pour les TFP Féminines (Titres à Finalités Professionnels)

**Gratuité**  
**Gratuité**  
**Gratuité**  
**Gratuité**  
**Gratuité**  
**Prise en charge à 50%**

**En direction de l'encadrement du public féminin et du football des jeunes :**

**DF REF (H/F) :**

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

**Prise en charge à 100%**  
**Prise en charge à 75%**

**GRATUITE DES FORMATIONS  
 BENEVOLES DES EDUCATEURS  
 =  
 Encadrement public féminin**

**Dispositif(s): FAFA « Emploi » : nouvelles modalités d'aides proposées**

- Revenir sur un niveau moyen d'aide proche de 32% du coût de l'emploi
- Introduire de la dégressivité favorisant un meilleur accompagnement à la pérennisation
- Aide sur 4 à 5 ans
- Mise en place d'une convention entre la FFF et le club

Années	Aides FAFA
Année 1	12.000 €
Année 2	10.000 €
Année 3	8.000 €
Année 4	6.000 €
Année 5	4.000 €
Année 6	0 €

**31,8 %  
du coût  
de  
l'emploi**

**28 %**

#### Activités et Accompagnement des Conseillers en Développement & Référents Emplois

- Accompagnement à la recherche de nouveaux financements
- Développement de projets en tant que tête de réseau (Engagement – Santé – Insertion..)  
 → Mise à Disposition de Salariés des clubs  
 .....

**EMPLOI  
 =  
 40 000€ sur 5 ans féminin**

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

## EXEMPLES SUR LE FAFA EMPLOI

### INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AU FOOTBALL FÉMININ

**Dispositif(s): FAFA « Emploi »**

**En direction des Féminines :**

7% de femmes en 25/26  
8% de femmes en 24/25

Poste tenu par une femme:

Majoration de l'aide fédérale de **2.000 €** par saison **durant 5 saisons**

Différents cas	Application de valorisation
Poste tenu par une femme	Oui
Remplacement d'une femme par un homme	Arrêt de la valorisation

Prévision de 10% sur une base de 130 ETP	Montant de la majoration	Montant total par saison
13 femmes	2.000 €	26.000 €

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

## EXEMPLES SUR LE FAFA « Petits

### Création d'un dispositif FAFA « petits équipements »

- ✓ **Mode opératoire** : 500 € de dotation par club sous forme de bon d'achat Le Corner utilisable une seule fois, soit 4 000 clubs éligibles chaque saison sur 3 saisons (26-27, 27-28, 28-29)
- ✓ Temporalité de l'opération 26/27 : **01/09/26 – 31/12/26**
- ✓ **Conditions d'éligibilité des clubs** : 1<sup>er</sup> arrivé-1<sup>er</sup> servi, sur la base d'un quota par district par saison : 1/3 clubs par district chaque saison.  
-> Exemple : un district compte 300 clubs, l'opération est donc réservée aux 100 premiers clubs éligibles. Une fois ce seuil atteint, les autres clubs ne pourront plus bénéficier du bon d'achat et devront attendre la saison suivante pour bénéficier du dispositif.
- ✓ Si les 2 millions d'euros ne sont pas écoulés au 31/12/2026, **redistribution de la somme non-utilisée** par le district A aux clubs des districts B, C, D de la même Ligue ayant atteint leur quota.
- ✓ **Produits proposés** : matériel informatique (tablettes, ordinateurs, téléviseurs, imprimantes), matériel de club house (tables, chaises, baby-foot, mobilier), électroménager (lave-linge, sèche-linge, friteuse, réfrigérateur, four à micro-ondes), matériel sportif (liste à définir)

# DISPOSITIFS DESTINES AUX CLUBS

## EXEMPLES SUR LA CREATION D'EQUIPES / SECTIONS FEMININES

- ✓ **Objectif** : 1 000 clubs chaque saison
- ✓ **Bons d'achat de 500 € par club** Le Corner et/ou Nike
- ✓ Un budget de **500 K€ par an**
- ✓ **Indicateur de progression** à définir

